

COMMUNE DE BASSAN

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-12-2020

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et fait l'appel :

Membres Présents :

A.BIOLA/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/S.RATIE/B.JULIEN/C.CASSAN/R.BONAFOUS/F.MARTIN-ABBAL
MA.SCHERRER/JJ.CORON/P.GAULT/C.VINDRINET/M.SANCHEZ/C.PUECH/I.CATTINN.CERVERA/
A.VERNIERES/

Membre Absent (excusé) : V.ARGENTIERI

Démissionnaire : E.DUCHESNE

Secrétaire de Séance : G.CAUSSIDERY

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05-11-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le point de l'ordre du jour concernant la rémunération des agents recenseurs est annulé étant donné que le recensement de la population est reporté en 2022.

CABM :

- 1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RPQS) pour l'année 2019

Approbation à l'unanimité des membres présents

CONSEIL MUNICIPAL :

- 1- Démission du 1^{er} Adjoint

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sous-Préfet acceptant la démission du Conseil Municipal de Monsieur Éric DUCHESNE, 1^{er} adjoint, à compter du 20 novembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la promotion de Monsieur Éric DUCHESNE à un poste de chef de service du Département est incompatible avec la fonction d'élue municipal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de laisser le poste d'adjoint vacant.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la proposition de Monsieur le Maire.

FINANCES :

- 1- DM N° 7

Approbation à l'unanimité des membres présents de la délibération modificative N° 7 : virements de crédits en section d'investissement sur le chapitre 040 pour les Travaux en Régie.

RESSOURCES HUMAINES :

- 1- Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault pour organiser une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'une convention de participation relative au risque santé :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 20/11/2020, approbation à l'unanimité pour donner mandat au CDG 34 pour organiser la consultation d'autant que la Commune reste libre de conclure ou non la convention de participation proposée par le CDG 34 au terme de la consultation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-12-2020
(SUITE N°1)

URBANISME :

1-Taxe de la taxe d'aménagement dans certains secteurs de la zone urbaine du PLU :

Délibération rectificative de la délibération du Conseil Municipal du 05-11-2020 : ajout de 6 parcelles incluses dans la catégorie « dents creuses hors lotissement et non mentionnées dans la précédente délibération.

CONVENTIONS :

1 –Convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes aux particuliers :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition partielle de la Salle des Fêtes aux associations approuvée lors de la séance le 01/10/2020.

Monsieur informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes aux particuliers doit également être instaurée.

Après avoir ouï les termes de cette convention, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, les ont approuvés.

Une copie de la convention est jointe en annexe du compte rendu.

3-Approbation du règlement intérieur des équipements municipaux (Bâtiments et installations sportives) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition partielle de la Salle des Fêtes a été approuvée lors de la séance du 01-10-2020.

Il informe également qu'une convention de mise à disposition des courts de Tennis avec le TCB a été approuvée lors de la séance du 05-11-2020 et que des conventions de mise à disposition du Stade Municipal et du Boulodrome avec leurs clubs house respectifs sont en cours de préparation.

Il était prévu d'instaurer un règlement intérieur pour chaque de ces installations municipales précisant leurs conditions d'utilisation tant pour les associations que pour les utilisateurs occasionnels.

Approbation à l'unanimité des membres des quatre règlements intérieurs des équipements municipaux :

Salle des Fêtes

Courts de Tennis et son Club house

Stade Municipal et son Club house

Boulodrome municipal et son Club house

Une copie de chacun de ces règlements intérieurs est jointe en annexe du compte rendu

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-12-2020
(SUITE N°2)

PROJETS :

- 1- Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de l'espace public : rue du Puits Neuf rue de Belleville :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Puits Neuf et de la rue de Belleville.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en place du sens unique de circulation en centre urbain pour permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Une meilleure gestion des flux de véhicules en centre ancien
- Une meilleure structuration de l'espace public en réalisant un aménagement à la fois sécuritaire pour les usagers et esthétique avec la mise en place de mobilier urbain et la création d'espaces paysagers
- La création d'un espace piétonnier accessible et sécurisé pour accéder aux Ecoles depuis le centre urbain et la périphérie

Compte tenu du montant de ce projet s'élevant à 384 000.00 € H.T, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une subvention auprès de la Région Occitanie dans la cadre de son programme d'accompagnement à la vitalité des territoires « Aménagements et qualification des espaces publics ».

Cette demande viendrait compléter l'aide faite au Département dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement des communes (FAIC) et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) dans la cadre de la convention de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs.

Approbation à l'unanimité des membres présents de la décision de demander une subvention à la Région pour la réalisation de ce projet.

2 – Demande d'évaluation du local professionnel sis 4 Place du Château :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local professionnel de la kinésithérapeute est en vente. Monsieur le Maire présente les plans intérieurs de ce local, compte tenu de son emplacement (proche de la Maison Culturelle) et son aménagement (RDC accessible), il propose à l'Assemblée délibérante d'engager une réflexion pour l'acquérir et le transformer en bibliothèque.

Monsieur le Maire propose dans un premier de temps de demander une évaluation de ce local à Monsieur Robert SANCHEZ, expert immobilier de la cour d'appel de Montpellier.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire

TRAVAUX :

- 1- MAPA N° 2020-09 Réfection de trottoirs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau pluvial s'est effondré sur une partie de l'Avenue des Bassins.

La convention de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs entre la CABM et la Commune prévoit un co-financement à concurrence de 50 % de montants engagés.

Cependant dans le cas des travaux de renouvellement du réseau pluvial effondré dans l'avenue des bassins, il a été convenu avec la CABM (courrier du Vice - Président en date du 03-12-2020) de répartir les interventions comme suit :

- La CABM assurera le renouvellement du réseau pluvial
- La Commune assurera la réalisation du revêtement de surface du trottoir.

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise ASSIE ARNAUD BATIMENT pour la réalisation du revêtement de surface du trottoir pour un montant de 10 045.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03-12-2020
(SUITE N°3)

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Approbation des honoraires du Cabinet d'avocat CHAPUIS (800.00 €) pour la défense d'un agent au Tribunal pour enfants de BEZIERS dans le cadre de son agression pendant l'exercice de ses missions.
- 2- Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 7 Janvier 2021
- 3- Intervention de Mme Adeline VERNIERES :

Mme Adeline VERNIERES a demandé que son installation en qualité d'infirmière libérale sur la Commune de BASSAN soit mentionnée dans le prochain bulletin municipal

Mme Adeline VERNIERES a suggéré que la boîte aux lettres de Père Noël soit installée à l'Ecole et sur la Promenade lors du Marché de Noël du Dimanche 13 décembre 2020.

Elle a également suggéré avec d'autres élus de distribuer aux seniors de la Commune un colis festif de Noël. Monsieur le Maire a approuvé cette idée sous réserve que la Commune dispose de crédits budgétaires suffisants pour la réaliser.

Les modalités pratiques de cette distribution seront mises en place à partir du vendredi 4 décembre pour la distribution des colis puisse être finie avant le 24 décembre 2020.

Le Maire : Alain BIOLA

Les Membres Présents